



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 97638

Texte de la question

M. Romain Joron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées suite à la prolongation de la validité de la carte nationale d'identité (CNI). Il apparaît en effet que, depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 2014 du décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013, les CNI sont valables cinq années supplémentaires. Cependant, des difficultés persistent encore aujourd'hui pour faire valoir celle-ci, même dans des États membres de l'Union européenne. Outre l'option coûteuse du passeport, des voyageurs se sont vus conseiller le renouvellement de celle-ci afin d'éviter toutes difficultés or étant encore valable en France, il est impossible d'y procéder. Par conséquent, il demande à M. le ministre comment il entend résoudre ces problèmes lourds et récurrents que rencontrent de nombreux citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Romain Joron](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97638

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6522